

*Initiatives ministérielles*

sensé en tout cas. Des propositions ont été faites, mais aucune n'a pu être retenue.

Dans bien des secteurs de l'économie canadienne, le système actuel de taxe de vente pénalise l'investissement dans les biens d'équipement parce que la taxe s'applique à leur achat. Sous le régime de la TPS, les acheteurs de tels biens bénéficieront d'un crédit pour taxe sur intrants. Je sais que cette terminologie est difficile, mais je vous encourage à prendre le temps de comprendre parce qu'il est utile de savoir ce qu'est un crédit d'impôt. Le crédit dont je parle s'appliquera à la taxe payée à l'achat de biens d'équipement; le montant variera d'une industrie à l'autre, en fonction du niveau actuel de taxation des achats.

Le coût réduit des biens d'équipement incitera à investir et fera augmenter considérablement le stock de capital avec le temps. Les députés de l'opposition ont-ils fait part aux Canadiens de cet avantage que présente la taxe sur les produits et services? Bien sûr que non. Il serait pourtant de leur devoir de dire la vérité à leurs électeurs.

L'élimination de la taxe sur les intrants pour ce qui touche les matériaux de construction et les produits manufacturés fera diminuer les coûts de production et s'accroître sur les marchés mondiaux la compétitivité des secteurs industriels de l'Atlantique et l'ouest du Canada qui sont axés sur les ressources naturelles. Ces secteurs industriels n'ont pas pu être aussi compétitifs qu'ils auraient dû l'être sur d'importants marchés internationaux parce qu'il leur a fallu payer, directement et indirectement, des sommes considérables au chapitre de la taxe de vente fédérale sur des articles de ce genre. Les produits canadiens sont plus lourdement taxés que les produits importés de même nature.

Les fabricants canadiens de meubles, par exemple, sont actuellement assujettis à une taxe qui est de 70 p. 100 supérieure à celle qui frappe les produits étrangers. Dans le cas de l'équipement et du matériel de bureau, la marge est de plus de 65 p. 100. La taxe qui frappe les produits canadiens est calculée sur le prix de vente du fabricant, qui inclut habituellement les frais de mise en marché et de distribution. En général, ces frais n'entrent pas dans le prix des produits importés sur lequel est calculée la taxe de vente fédérale.

Des manufacturiers canadiens peuvent esquiver la taxe en réorganisant leurs activités, mais cela exige manifestement beaucoup de temps et d'argent. Aucune taxe de vente ne frappe directement les produits canadiens destinés à l'exportation, mais la taxe de vente fédérale sur les matières premières utilisées par les entreprises constitue un impôt indirect de 1 p. 100, plus exactement de 0,9 p.

100, du prix de vente des produits exportés. Cela n'a l'air de rien, mais cette taxe gruge plus de 10 p. 100 de la marge bénéficiaire de bien des exportateurs canadiens.

Ces gens d'affaires doivent affronter une concurrence féroce sur les marchés internationaux. La taxe de vente fédérale contribue très nettement à freiner leur rendement et à réduire leur compétitivité. Grâce à la TPS, qui s'appliquera de façon uniforme aux importations comme aux produits et services de chez nous, les produits importés ne seront plus favorisés.

Et les produits canadiens vont les remplacer. Les coûts des exportateurs vont diminuer de près de 1 p. 100 en moyenne. Les députés d'en face vont-ils reconnaître cet important avantage de la TPS? Évidemment pas. Désormais sur un pied d'égalité avec leurs homologues étrangers, les producteurs canadiens vont devenir plus compétitifs sur les marchés canadiens et internationaux. On va créer des emplois dans le secteur des exportations. Et ce secteur en pleine expansion va susciter une demande d'équipement et de main-d'oeuvre. L'opposition souhaite-t-elle une relance économique? Naturellement, monsieur le Président, vous connaissez la réponse.

Toutes les régions du Canada profiteront de la réforme de la taxe de vente. Elle soustraira le processus de production à la taxe, elle supprimera les distorsions favorables aux importations et fera disparaître la taxe des exportations, y compris les exportations des produits dérivés des ressources naturelles. Étant donné qu'il n'y aura qu'un seul taux uniforme de 7 p. 100 et que l'assiette de la taxe sera plus vaste, la TPS sera plus simple à appliquer que la taxe actuelle et que la plupart des taxes à la consommation des autres pays.

Aujourd'hui le Canada commerce avec le monde entier. Nos échanges ont fortement augmenté, en particulier avec les pays du Pacifique. Ils ont augmenté constamment avec les pays en développement en Europe, et considérablement avec les États-Unis. Vers la fin de 1992, les 12 pays de la Communauté européenne doivent constituer un véritable marché commun de quelque 330 millions de consommateurs, une force comparable à la puissance industrielle conjuguée des États-Unis et du Japon. La disparition des derniers obstacles au commerce en Europe devrait accroître la prospérité de la CEE et en faire un plus grand marché pour les exportations canadiennes. Au cours des prochaines années, nous devons saisir les nouvelles occasions qui se présenteront et relever les nouveaux défis du libre-échange avec les États-Unis, ceux de l'Europe de 1992 et une autre réduction des droits de douane qui se négocie actuellement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.